



**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Arrêté n° 373/2022
portant retrait de l'arrêté n° 362/2022 du 19 décembre 2022
portant désignation de Mme Sophie BERTRAND,
4^e vice-présidente du Conseil départemental,
pour siéger au sein du collège départemental consultatif
du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)**

Le président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3221-7,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article L.243-3,

Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative et notamment les articles 6 et 7-2°,

Vu son arrêté n° 362/2022 du 19 décembre 2022 portant désignation de Mme Sophie BERTRAND, 4^e vice-présidente du Conseil départemental, pour siéger au sein du collège départemental consultatif du FDVA,

Vu son arrêté n° 374/2022 portant désignation à M. Richard BOUDET, 9^e vice-président du Conseil départemental, pour siéger au sein de la commission régionale consultative du FDVA et du collège départemental consultatif de la commission régionale du FDVA,

Considérant que l'administration ne peut retirer un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits que s'il est illégal et si le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant son édicition,

Considérant que le collège départemental consultatif de la commission régionale du FDVA comprend notamment le représentant du conseil départemental désigné par le président du conseil départemental pour participer à la commission régionale consultative du FDVA,

Considérant que M. Richard BOUDET, 9^e vice-président du Conseil départemental, a été désigné pour siéger au sein de la commission régionale consultative du FDVA,

Sur proposition du directeur général des services,

Accusé de réception en préfecture
018-221800014-20221230-373-2022-A1.../...
Date de télétransmission : 30/12/2022
Date de réception préfecture : 30/12/2022

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 362/2022 du 19 décembre 2022 susvisé est retiré.

Article 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le 30 DEC. 2022

Article 3 : Le présent arrêté est notifié à **Mme Sophie BERTRAND**, 4^e vice-présidente du Conseil départemental.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Cher, et publié sur le site internet du Département du Cher (<https://www.departement18.fr/Registres-des-Actes-Administratifs>).

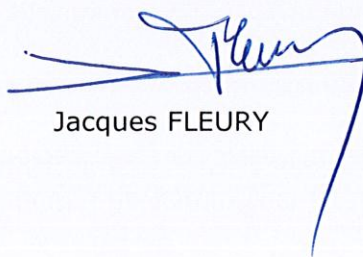
Dans les conditions prévues au V de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales, toute personne peut demander à obtenir sur papier une copie du présent arrêté. Si la demande est adressée sous forme électronique, celle-ci devra être envoyée à service.juridique@departement18.fr ou depuis la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.

Article 5 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux adressé au président du Conseil départemental du Cher (Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 30322, 18023 BOURGES Cedex). Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité (rejet explicite) ou en l'absence de réponse de ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

À BOURGES, le 30 DEC. 2022

Le président du Conseil départemental,


Jacques FLEURY



⌘ Acte transmis au contrôle de légalité le : 30 DEC. 2022

⌘ Acte publié le : 30 DEC. 2022

⌘ Notification à l'intéressée :

Prénom : NOM :

Acte notifié le :

En bénéficiant de la présente désignation, j'atteste sur l'honneur avoir connaissance de mes obligations déontologiques et m'engage à informer, par écrit, le président du Conseil départemental, de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle je me trouverais en assurant mes missions et me déporter en conséquence, préalablement à toute prise d'acte.

Signature :

